# Séance du Conseil général du 12 décembre 2005 à 20 heures à la halle de gymnastique

Président : M. Jean-Maurice Jobin, Président du Conseil général

Secrétaire : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, employée communale

# 1. Appel

Conformément à l'art.18 du règlement du Conseil général, le Président souhaite la bienvenue aux Conseillers, salue les représentants de la presse, le nombreux public et les différents intervenants qui auront l'occasion de se présenter durant les débats. Monsieur Jean-Maurice Jobin procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. Tous les membres du Conseil général sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Les membres du Conseil communal sont également tous présents.

Vu la configuration particulière de la salle pour la séance de ce soir, Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, propose aux personnes qui s'exprimeront de se lever, afin que le nombreux public situé à l'arrière puisse entendre les auditeurs.

La présente séance a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 42 du 23 novembre 2005
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

Sur proposition du Conseil communal, l'ordre du jour modifié suivant est proposé :

- 1. Appel
- 2. a) Discuter et préaviser la vente d'environ 14'780 m² de terrain en zone industrielle et d'environ 7'150 m² de terrain en zone mixte (surfaces à déterminer par le géomètre d'arrondissement) au Groupe Franck Müller, au prix de Fr. 20.00/m² pour la construction de locaux industriels et commerciaux, ainsi que pour l'habitat groupé dans la zone de l'Orée
  - b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil communal destiné aux ayants droit au vote relatif à cette vente immobilière
- 3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 octobre 2005
- 4. Communications
- 5. Questions orales
- 6. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 60'000.00 destiné à l'étude d'un nouveau plan de zones ainsi que son financement
  - b) Donner au Conseil communal la compétence de convertir le crédit de construction en emprunt ferme
- 7. a) Election du Président du Conseil général
  - b) Election du premier vice-président du Conseil général
  - c) Election du second vice-président du Conseil général

#### d) Election de deux scrutateurs

Aucune remarque concernant l'ordre du jour modifié précité n'est faite. Au vote, il est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

Certaines personnes n'étant pas encore présentes, le Président, Monsieur Jean-Maurice Jobin propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

## 4. Communications

#### Communications du Conseil communal

Monsieur le Maire, Daniel Kurz, signale que le Conseil communal a vendu 31 m<sup>2</sup> de terrain à la Société Progressia sur le côté ouest de la Concordia au prix de Fr. 9.00/m<sup>2</sup>.

Un crédit de Fr. 7'500.00 a été accepté pour la création d'une chambre au réservoir de la Combatte du Pas pour y inclure différentes vannes. Cette somme est subventionnée au même taux que le réseau d'eau.

Le Conseil communal a accepté un crédit de Fr. 3'000.00 demandé par la Commission de la halle de gymnastique, afin que cette dernière puisse faire appel à un homme de loi pour déterminer de quelle manière elle pourra élaborer un projet de construction sans passer par les marchés publics. Les Chemins de fer du Jura participent à hauteur de Fr. 9'600.00 à la réfection de la route du Bas du village.

Les rochers à Biaufond ont été dynamités ; il n'y a plus de danger.

Le Conseil communal a décidé de donner congé au personnel de l'administration communale jusqu'au 9 janvier 2006 pour compenser les heures supplémentaires des employés.

- 2. a) Discuter et préaviser la vente d'environ 14'780 m² de terrain en zone industrielle et d'environ 7'150 m² de terrain en zone mixte (surfaces à déterminer par le géomètre d'arrondissement) au Groupe Franck Müller, au prix de Fr. 20.00/m² pour la construction de locaux industriels et commerciaux, ainsi que pour l'habitat groupé dans la zone de l'Orée
- b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil communal destiné aux ayants droit au vote relatif à cette vente immobilière

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, salue les représentants du Groupe Franck Muller et leur souhaite la bienvenue. Il donne la parole à Madame Sabine Cattin, Conseillère communale, pour le débat d'entrée en matière.

Madame Sabine Cattin rappelle que les Conseillers généraux sont invités à préaviser la vente d'environ 23'400 m² de terrain situé dans la zone industrielle et dans la zone mixte du secteur de l'Orée au Groupe Franck Muller au prix de Fr. 20.00/m² pour la construction de locaux industriels et commerciaux, ainsi que pour de l'habitat groupé. Heureux devant l'opportunité d'une telle implantation pour le développement économique du village, satisfait également de voir un projet se dessiner enfin sur notre zone industrielle, le Conseil communal a réagi promptement à la demande d'achat formulée en octobre par le Groupe Franck Muller. Dès l'étude du projet, en effet, il s'est avéré que la compétence de la décision de vente d'une telle surface de terrain appartenait aux citoyens des Bois, selon l'article 16, alinéa 6 de notre règlement d'organisation. Ne souhaitant pas voir la procédure imposée par notre réglementation communale mettre en danger la réalisation ambitieuse qui nous était proposée, la séance du Conseil général

de ce soir a été rapidement agendée. Les délais de convocation étant ce qu'ils sont, les Conseillers généraux ont reçu un message du Conseil communal au contenu principalement historique qui manque cruellement d'informations; les Conseillers communaux en sont bien conscients. Toutefois, les semaines passées ont été fructueuses en heures de travail et en négociations. Madame Cattin croit pouvoir affirmer que ce soir, il est possible de donner les compléments nécessaires et de répondre aux questions inhérentes à toute prise de position de cette importance. Aussi, Madame Sabine Cattin demande l'acceptation de l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, l'entrée en matière est considérée comme tacitement acceptée.

a) Discuter et préaviser la vente d'environ 14'780 m² de terrain en zone industrielle et d'environ 7'150 m² de terrain en zone mixte (surfaces à déterminer par le géomètre d'arrondissement) au Groupe Franck Müller, au prix de Fr. 20.00/m² pour la construction de locaux industriels et commerciaux, ainsi que pour l'habitat groupé dans la zone de l'Orée

Pour la discussion de détail, Madame Sabine Cattin propose le déroulement suivant :

- 1) Présentation des différents intervenants présents à la séance de ce soir
- 2) Présentation de la situation des terrains proposés
- 3) Présentation du concept par le Groupe Franck Muller
- 4) Présentation de l'avant-projet dessiné par les architectes
- 5) Intervention de Monsieur Lachat, représentant de la promotion économique du Canton du Jura
- 6) Finances et acte de vente
- 7) Ouverture de la discussion générale

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, estime qu'il s'agit d'une bonne formule ; avant de discuter d'un projet, il faut déjà le connaître.

## 1) Présentation des différents intervenants

Madame Sabine Cattin présente le directeur général du Groupe Franck Muller, Monsieur Vartan Sirmakes, Monsieur Miguel Payró, directeur financier, Monsieur Didier Decker, directeur opérationnel, Monsieur Henri Kricorian, responsable de la distribution, Monsieur Rodolphe Cattin, directeur des Montres et bijoux Rodolphe, son associé Monsieur Gabriel Guidi, Monsieur Philippe Langel du bureau d'architecture Langel à La Chaux-de-Fonds, son collaborateur Monsieur Serge Grard, Monsieur Jean-Claude Lachat, représentant de la promotion économique du Canton du Jura et les différents membres de la Commission de promotion économique de la Commune des Bois.

#### 2) Présentation de la situation des terrains proposés

Dès la parution dans le journal officiel qui publiait la séance du Conseil général de ce soir et le contenu de son ordre du jour, la presse s'est largement fait l'écho à l'annonce du projet d'implantation du Groupe Franck Muller dans notre Commune, avec plus ou moins de justesse. Madame Sabine Cattin profite de la présence des journalistes pour mentionner cette remarque. Si le projet a suscité beaucoup d'intérêt au sein de la population des Bois, il a également soulevé des questions, des doutes. L'idée de voir l'entier de notre zone industrielle, ainsi que la presque totalité de la zone mixte inclus dans un seul et même projet était-elle bien réaliste? L'ampleur du projet imaginé par le Groupe Franck Muller avait de quoi laisser perplexe. Ces interrogations, la Commission de promotion économique et le Conseil communal les ont eues également. Mais, à

mesure que le projet prenait forme, il leur a paru évident que c'était là une chance à ne pas manquer pour le développement de notre Commune. Aussi, l'idée de voir s'implanter un projet global, cohérent dans une zone qui se profile comme l'entrée du village leur a paru essentielle au niveau de l'esthétisme notamment. Au sujet des surfaces mises à disposition, il s'agit de la totalité de la zone industrielle qui s'étend du Garage du Haut-Doubs à la pointe du Bois-Français, environ 14'780 m². Ensuite, il s'agit de la presque totalité de la zone mixte, exceptée la parcelle privée appartenant à Monsieur Emile Willemin et une seconde parcelle de 1'000 m² qui est déjà réservée pour la construction d'une villa et d'une petite entreprise. La surface de terrain concernée en zone mixte représente donc environ 8'630 m². Le Groupe Franck Muller convoite donc tous ces terrains pour une surface totale d'environ 23'410 m².

## 3) Présentation du concept par le Groupe Franck Muller

Monsieur Didier Decker remercie la Commune des Bois d'accueillir les représentants du Groupe Franck Muller ce soir. Il estime qu'il était important que le projet soit présenté ce soir, même si ce dernier est encore au stade de « pré-étude ». De la discussion avec la population dépendront beaucoup de choses pour ce projet. Monsieur Decker signale que le Groupe Franck Muller est relativement jeune. Messieurs Franck Muller et Vartan Sirmakes l'ont créé il y a une quinzaine d'années, comme une start-up horlogère étant donné qu'ils ont débuté dans un grenier. Monsieur Didier Decker précise qu'il a rejoint lui-même le Groupe comprenant une cinquantaine d'ouvriers il y a huit ans; aujourd'hui, il compte environ 630 employés en Suisse, dont 530 à Genève, une septantaine dans le Jura, principalement aux Bois, le reste dans d'autres cantons. Evidemment, le Groupe Franck Muller fait des montres dont la marque principale est « Franck Muller ». Deux autres marques ont été créées par le Groupe Franck Muller, soit « Pierre Kunz » et « European Company Watch ». Récemment, le Groupe a fait l'acquisition partielle de deux marques existantes qui sont « Alexis Bartelet » et le Groupe « Rodolphe », bien connu des habitants des Bois. Le Groupe Franck Muller est donc en pleine expansion et croît extrêmement rapidement. Après quinze années d'existence, le Groupe a encore besoin de croître, car il est sur le point de complètement verticaliser sa production et pourrait revendiquer le terme de manufacture, puisqu'il fabrique actuellement lui-même à 95% les composants de la montre. Il manque encore quelques ateliers pour les fabriquer à 100%; c'est une partie de ceux-ci que le Groupe souhaiterait installer aux Bois. Monsieur Decker rappelle que plusieurs entreprises faisant partie du Groupe sont déjà installées aux Bois; il s'agit de Rodolphe Montres et Bijoux, Les Fils d'Arnold Linder S.A., principal fabricant de cadrans du Groupe et la Société Poli-Indus. Lorsque le Groupe Franck Muller s'est posé la question de savoir où il allait croître, la possibilité de le faire à Genève a été étudiée. Malheureusement, Genève est un canton ville avec peu de terrains disponibles, des logements difficiles à trouver et qui commence à être à court de main-d'œuvre qualifiée. Les responsables du Groupe se sont tournés vers d'autres cantons. Parmi ces cantons, il s'est avéré que le Jura possédait de la main-d'œuvre qualifiée et que la Commune des Bois disposait de cette magnifique zone de l'Orée. Les responsables du Groupe Franck Muller ont commencé à s'y intéresser et ont dessiné avec les architectes le projet présenté ce soir. Il s'agit d'un pré-projet, d'une idée de ce que le Groupe souhaiterait construire sur ce terrain et non pas d'un projet définitif. Les responsables du Groupe Franck Muller désirent se présenter à la population des Bois comme des gens qui ont un projet économique très important pour la Commune des Bois, mais certainement pas comme des envahisseurs, des personnes qui arrivent et soumettent leur projet à prendre tel quel ou à laisser. Cette politique ne les intéresse pas. Le Groupe Franck Muller s'est toujours développé dans des zones différentes des zones industrielles classiques. A Genève, il est implanté en zone villas, s'est développé en bonne intelligence avec

les voisins et c'est de cette manière qu'il souhaite s'établir aux Bois. Même s'il s'agit d'une zone industrielle, ce n'est pas pour y construire n'importe quoi, comme des hangars en tôle, mais pour y bâtir des constructions de qualité en harmonie avec le village et le voisinage pour répondre aux besoins du Groupe et à ceux d'autres sociétés économiques qui désireraient s'installer aux Bois. La question légitime que les habitants des Bois se posent est « Pourquoi le Groupe Franck Muller veut-il acheter toute la zone de l'Orée ? ». Effectivement, une plus petite surface suffirait au Groupe, mais en discutant avec les responsables de la promotion économique de la Commune des Bois et du Canton du Jura, il s'est avéré qu'il y avait un grand manque de locaux industriels ou commerciaux pour les entreprises désirant s'installer dans le Canton du Jura ou simplement s'agrandir; récemment, la Commune des Bois a eu le cas de l'entreprise Milpuce qui cherchait des locaux plus grands qu'elle n'a pas trouvés sur place et qui est partie dans un autre Canton. Les responsables du Groupe Franck Muller essaient de réaliser des projets intégrés et différents. Bâtir une halle en zone industrielle ne les intéresse pas, ils aiment bien maîtriser l'environnement, construire avec certaines normes et qualités. Pour ce projet de l'Orée, il est donc apparu que, si le Groupe prenait la totalité du terrain qui serait utilisé pour son propre usage à hauteur d'environ un tiers ou une moitié et qu'il louait ou vendait le reste qu'il aurait construit, d'autres sociétés pourraient petit à petit venir s'installer aux Bois. Cela permettrait d'avoir un projet architectural cohérent pour l'ensemble, ce qui est très important pour le Groupe qui souhaite maîtriser son image et l'environnement. Monsieur Decker profite d'inviter tous les Conseillers et toute la population qui le souhaitent à se rendre à Genthod où ils sont les bienvenus, l'usine étant ouverte au public sur simple réservation. Les responsables du Groupe se feront un plaisir de montrer ce qui a été réalisé et qui est complètement intégré dans la nature dans une zone de villas. Vu de l'extérieur, on n'a pas du tout l'impression qu'il s'agit d'une usine, les responsables de la Commune des Bois qui se sont déplacés à Genthod s'en sont bien rendu compte. A l'Orée, dans un style architectural différent, les responsables souhaitent également intégrer ce projet industriel et commercial. Avant de laisser la parole aux architectes, Monsieur Decker rappelle que le Groupe estime ses besoins concernant la partie commerciale et industrielle à environ un tiers à la moitié de la surface mise à disposition et souhaiterait y développer une grande partie des activités qui sont déjà à Genève. Il ne s'agit pas de les déménager de Genève où l'entreprise est très implantée et d'où elle ne souhaite pas partir pour venir aux Bois. Le Groupe Franck Muller n'est pas une société qui court après les subventions ou les avantages fiscaux et qui s'en va ensuite. Lorsqu'il s'installe quelque part, c'est pour y rester car les conditions et l'environnement y sont agréables, les qualités économiques et industrielles présentes. Le type d'activités que le Groupe aura aux Bois concerne le travail des métaux précieux, l'étampage, l'usinage des boîtes, probablement la fabrication des glaces en saphir (le Groupe Franck Muller est pratiquement le seul en Suisse à les fabriquer lui-même), les composants de mouvements, voire le montage de mouvements ou autres. Il y aura également de la place pour la Société Rodolphe qui envisage de devenir une manufacture en maîtrisant totalement ses composants. Le reste de la zone industrielle serait disponible pour qui le voudra. Ce n'est pas parce que le Groupe aura construit les bâtiments qu'il choisira les sociétés qui viendront s'y installer. Dans un premier temps, il est clair que le Groupe Franck Muller souhaiterait accueillir un certain nombre de sous-traitants horlogers, de sociétés qui ont des activités connexes aux siennes, mais cela pourra également être de l'électronique, de la recherche, de la mécanique, etc. Evidemment, les responsables du Groupe souhaitent qu'il n'y ait pas d'industrie lourde et la construction ne le prévoira pas; cela ne cadrerait ni avec le projet, ni avec l'environnement de la Commune des Bois. Monsieur Decker laisse la parole aux architectes qui ont très rapidement établi un pré-projet plutôt sympathique. Si

les Conseillers généraux ont des questions, tous les représentants du Groupe présents sont là pour y répondre. Monsieur Decker ajoute que le Groupe convoite également la zone mixte où il souhaite construire des logements. Ce n'est pas pour faire de la spéculation immobilière, mais afin d'utiliser cette zone pour réaliser un projet harmonieux avec la zone industrielle et pour construire des logements pour des familles qui actuellement n'ont pas suffisamment de place aux Bois et des logements de une, deux ou trois pièces pour des horlogers, des ouvriers spécialisés et très qualifiés qui seraient attirés aux Bois par le projet. La partie Franck Muller uniquement représente une centaine d'emplois. Certains employés auront plaisir à rentrer chez eux le soir à cinquante ou cent kilomètres, par contre, d'autres préféreront habiter la Commune des Bois. Pour ces personnes, le Groupe désire mettre à disposition des logements.

4) Présentation de l'avant-projet dessiné par les architectes

Monsieur Philippe Langel signale qu'il a le plaisir de présenter ce projet avec son collègue Monsieur Claude Grard. Il rappelle qu'il s'agit d'un pré-projet. En effet, plutôt que d'arriver avec des schémas d'implantation, les architectes ont voulu travailler des images architecturales de manière à montrer cette idée de pré-projet, tout en sachant qu'il peut évoluer, en parlant de matériaux également, et afin que chacun puisse se rendre compte d'une manière assez concrète de ce que pourrait être le projet qui pourra se développer de façon successive dans le temps. Monsieur Langel présente le projet sous ses aspects techniques au moyen d'un diaporama.

Madame Sabine Cattin remercie Monsieur Langel pour l'excellent travail que son bureau a fourni. Madame Cattin rappelle que le Conseil communal a donné l'impulsion au projet en votant un crédit pour le financement de cet avant-projet. Il avait demandé à ce que les entités existantes soient respectées et que le projet soit imprégné du slogan de la Commune « Les Bois grandeur nature ». Madame Cattin estime que le challenge a été relevé. Ce projet plaît vraiment aux autorités communales. Madame Sabine Cattin passe la parole à Monsieur Jean-Claude Lachat de la promotion économique du Canton du Jura.

5) Intervention de Monsieur Lachat, représentant de la promotion économique du Canton du Jura

Monsieur Jean-Claude Lachat signale que les premiers contacts que le Département de la promotion économique du Canton du Jura a eus avec Monsieur Sirmakes remontent à l'hiver 2003-2004. Le Canton avait reçu les responsables du Groupe Franck Muller dans ses bureaux à Delémont. Suite à cette séance, Monsieur Sirmakes avait écrit au Ministre, Monsieur Jean-François Roth, en lui disant notamment que notre Canton offrait des perspectives de développement et de diversification très intéressantes pour son groupe horloger. Il précisait que les responsables avaient fortement apprécié l'intérêt du Canton pour ces dernières. Ensuite, les contacts ont été renouvelés. En octobre 2004, Monsieur Sirmakes est revenu dans le Canton du Jura accompagné de Monsieur Decker. Durant la journée, un tour du Canton du Jura avait eu lieu et s'était terminé sur la Commune des Bois en compagnie de Madame Sabine Cattin. Suite à cette journée, Monsieur Sirmakes avait remarqué que Les Bois en tant que site d'activité économique était véritablement un point névralgique pour la zone horlogère en terme d'accessibilité et de voisinage pour les autres activités économiques. Monsieur Sirmakes avait vu que des terrains étaient disponibles et équipés, que la Commune avait une volonté de participer. Le Groupe Franck Muller avait déjà eu des expériences positives dans l'Arc jurassien, notamment en ce qui concerne la main-d'œuvre. De plus, le site des Bois était déjà connu du Groupe puisque les entreprises Poli-Indus et Les Fils d'Arnold Linder étaient déjà implantées aux Bois ; les Montres Rodolphe ne faisant pas encore partie du Groupe à cette époque. Le Groupe Franck Muller connaissait donc déjà un peu la région et était déjà connu par les autorités cantonales. En effet,

hormis les entreprises précitées, Pignons Juracie à Lajoux fait également partie du Groupe. L'année dernière, une centaine de personnes travaillaient déjà pour le Groupe Franck Muller dans le Canton du Jura. Monsieur Lachat estime que le projet que les Conseillers généraux doivent préaviser ce soir est un projet d'intérêt régional, cantonal ou « Arc jurassien ». Il s'agit de quelque chose de totalement novateur pour la région tout d'abord en terme d'image. En effet, lors des discussions, les responsables du Groupe Franck Muller ont souhaité donner un nom à ce projet, par exemple « Porte du Jura ». Il est vrai que lorsqu'on arrive dans une région, il est important d'avoir un ouvrage imposant et novateur. La Commune des Bois a déjà le Golf qui est une merveilleuse porte d'entrée, on pourrait encore en rajouter une. Le terme qui a été pensé prouve que ce projet dépasse largement les intérêts de la Commune des Bois. Il est également porteur en terme d'architecture, novateur en terme de concept d'aménagement. A la connaissance de Monsieur Lachat, c'est la première fois qu'un projet aussi important, dans une région, parle de besoins pour le Groupe Franck Muller, pour des sociétés tierces et d'unités d'habitations. On pourra trouver un certain nombre de synergies entre ces diverses activités. Monsieur Lachat souhaite également mentionner quelques chiffres provisoires. Tout d'abord, le Groupe Franck Muller n'a pas parlé des emplois qui seraient créés. Les responsables de ce Groupe ne fanfaronnent pas en arrivant et en promettant de créer un certain nombre d'emplois. Toutefois, par rapport aux surfaces locatives prévues, on peut estimer une centaine de places de travail pour les besoins du Groupe et, par rapport aux autres unités, il s'agirait de cent, deux cents emplois, voire plus en fonction du type d'activités. En terme d'investissement, cela représente un chiffre entre trente et quarante-cinq millions. Par rapport à d'autres projets réalisés dans le Canton du Jura depuis sa création, les plus gros projets se montaient à vingt-cinq millions. On se trouve donc ici une catégorie au-dessus. Monsieur Lachat revient sur la création d'emplois et précise qu'il estime que le nombre d'emplois créés par le Groupe a déjà commencé. Si on prend le bâtiment de la Concordia où est installée la Société Rodolphe actuellement, il y a un certain nombre d'activités concernant l'assemblage et le montage de mouvements. Actuellement, six emplois ont été créés; ils vont être doublés en début d'année prochaine. Simplement dans ce bâtiment, on devrait arriver, dans le courant de l'année 2006, à vingt emplois. Le processus de création d'emplois a donc déjà commencé. En terme d'apports fiscaux, ce projet va bien entendu apporter un plus non seulement pour la Commune des Bois, mais pour toute la région. La Commune des Bois a un rôle à jouer pour accueillir des personnes qui viennent de l'extérieur car elles ont un certain nombre d'avantages à s'y établir. Monsieur Lachat a fait un comparatif entre la charge fiscale des Bois et celle d'une Commune d'un Canton voisin. Pour les célibataires, quel que soit leur revenu, la charge fiscale est inférieure aux Bois par rapport à la ville voisine. En ce qui concerne les couples mariés, à partir d'un revenu imposable supérieur à Fr. 60'000.00, ils ont avantage à s'établir aux Bois. Indépendamment des activités économiques, un certain nombre d'avantages pour les unités d'habitation existe. Monsieur Lachat signale qu'il est important de rappeler que le projet du Groupe Franck Muller est un projet industriel; ce ne sont pas des financiers qui investissent dans une région, comme cela est souvent le cas, mais un groupe industriel qui vient avec un projet industriel. Monsieur Lachat estime que le préavis que les Conseillers généraux doivent donner ce soir est très important pour la Commune, pour la région ; il s'agit d'un des meilleurs investissements que la Commune des Bois pourrait faire pour son développement. C'est un investissement qui aura également un retour sur investissement qui sera important et positif. C'est pour toutes ces raisons que la promotion économique cantonale a soutenu ce projet dès le départ et invite les Conseillers généraux à en faire de même.

Madame Sabine Cattin remercie Monsieur Lachat pour son intervention. Elle signale que la promotion économique du Canton du Jura a également établi en terme de besoins ce qui était demandé dans le Canton. Il est apparu qu'effectivement, la demande de locaux vides était présente. La Commune des Bois l'avait déjà expérimenté avec l'entreprise Milpuce qui devait quitter ses locaux et la Commune des Bois n'avait rien à lui offrir sur son territoire.

#### 6) Considérations financières et acte de vente

Madame Sabine Cattin signale que l'envergure du projet développé ce soir mérite des conditions financières particulières. C'est pourquoi, le Conseil communal propose la vente de l'intégralité des terrains au Groupe Franck Muller au prix de Fr. 20.00 le mètre carré, soit un prix de vente total d'environ Fr. 468'200.00. Aussi, la responsabilité engagée par la Commune dans cette transaction d'envergure appelle quelques conditions qui seront inscrites lors de l'acte de vente et qui ont été acceptées sans remarque par l'acquéreur. Tout d'abord, il s'agit d'un droit de réméré; vu le caractère spécial de la présente transaction, le Conseil communal propose l'inscription d'un droit de réméré sur une période de huit ans, tout en admettant une implantation par étapes et un engagement ferme de construire l'ensemble du projet dans les dix ans. Ensuite, le Conseil communal a souhaité un droit de préemption. Si, pour une raison quelconque, le projet ne devait pas se réaliser ou en cas de revente des terrains non bâtis, le Conseil communal souhaite l'inscription d'un droit de préemption au prix d'acquisition des parcelles. En ce qui concerne le secteur de la zone mixte réservé à l'habitat groupé, le Conseil communal souhaite préciser que l'habitat construit devra être destiné à la location. En cas de vente des logements, la société propriétaire des immeubles s'engagera à payer à la Commune la somme de Fr. 48.00 le mètre carré des surfaces vendues, clause qui porterait sur une quinzaine d'années, ceci pour éviter de dévaloriser la valeur de notre terrain, sachant que le prix de vente de Fr. 20.00 par mètre carré ne couvre que l'achat du terrain et non pas toute la viabilité. La dernière condition posée est qu'aucune subvention à la construction ne sera accordée dans le cadre de ce projet.

### Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, ouvre le débat.

Monsieur Jean-Pierre Bouille signale que les membres du groupe PLR ont pris acte de ce projet avec énormément de satisfaction. Ils sont prêts à le cautionner quasiment sans réserve. Toutefois, Monsieur Bouille souhaite savoir si la Commune peut, au moyen d'une charte, avoir un droit de regard en cas de demande de locations tout en pensant bien qu'il n'est pas question de refuser quelqu'un ou si le projet est uniquement en mains du promoteur.

Monsieur Didier Decker signale qu'il a parlé de ce point mercredi dernier avec Madame Sabine Cattin qui souhaitait que ce soit le Groupe Franck Muller et non pas la Commune qui s'occupe de la commercialisation des logements. Toutefois, il a été discuté du fait que la Commune serait consultée autant que possible pour la mise à disposition des logements. Le Groupe Franck Muller n'y voit aucun inconvénient et préfèrerait même que tout le projet se fasse en bonne intelligence avec le voisinage et les autorités. Les responsables du Groupe Franck Muller ne souhaitent pas arriver en envahisseurs et imposer leurs règles. Ils peuvent imaginer qu'il y ait une Commission d'attribution de logements avec un, deux ou trois représentants communaux qui y participent suivant les tendances politiques.

Monsieur Daniel Hubleur signale que les membres du groupe PCSI se sont réunis pour étudier ce projet avec beaucoup d'intérêt. En effet, un tel projet pour notre Commune ne se présente pas très souvent. Monsieur Hubleur le qualifierait même d'exceptionnel et historique. Mais tout exceptionnel qu'il soit, son envergure ne doit pas éblouir tout le monde au point de ne pas l'analyser suffisamment et avoir à le regretter après. Avant de communiquer plus en détail les

différentes remarques du groupe PCSI, en préambule, Monsieur Hubleur tient à remercier les responsables du Groupe Franck Muller d'avoir soutenu notre Commune par leur projet et de s'être déplacés en nombre ce soir, ce qui prouve à chacun l'intérêt qu'ils portent à ce projet. Monsieur Hubleur tient à communiquer que, sur le principe, les membres du groupe PCSI sont favorables à 100% à ce projet. Ils sont prêts à y souscrire pleinement, tout en sachant qu'il y aura une votation et qu'il s'agira de communiquer les renseignements correctement aux citoyens, car il faudrait une large adhésion des habitants des Bois pour un projet de ce type. Aussi, aujourd'hui, Monsieur Hubleur estime que nous n'en sommes pas au stade de vanter les avantages de notre Commune, les responsables du Groupe Franck Muller sont venus à plusieurs reprises dans notre village et ont pu se rendre compte de la qualité de vie qu'offre notre Commune. Trois remarques importantes ressortent de l'étude du projet par les membres du groupe PCSI. Tout d'abord, par rapport aux dimensions et objectifs du projet, Monsieur Hubleur souhaite savoir si les responsables du Groupe Franck Muller peuvent donner plus d'informations sur les unités en dehors de leur propre construction. Comme mentionné précédemment, le Groupe Franck Muller ne souhaite pas venir en envahisseur et Monsieur Hubleur l'en remercie; en effet, nous n'aimerions pas voir des hangars en tôle être érigés, mais avoir une certaine harmonie dans ce coin de pays. Monsieur Hubleur désire donc savoir quels seront les industriels qui viendront s'installer autour du Groupe Franck Muller. Il est clair que nous avons une zone de villas à côté de ces terrains, ainsi que toute une partie agricole dont il faudra tenir compte; Monsieur Hubleur pense principalement au problème du bruit et des odeurs. Monsieur Hubleur remercie les responsables du Groupe Franck Muller d'avoir accepté les délais de réalisation et le droit de réméré. C'était important d'accepter ces points-là, afin que nous ayons une certaine garantie par rapport aux citoyens. Si par malheur on devait s'arrêter dans ce développement, la Commune ne perdrait pas toutes ces terres. A ce propos, Monsieur Hubleur rappelle que, selon les propos de Monsieur Lachat, le Canton se réjouit de ce projet, il souhaite toutefois que le Canton appuie la Commune pour le projet de nouvelles zones et la suite du développement du village. Si la nouvelle zone de l'Orée n'était pas disponible, il ne faudrait pas qu'au niveau cantonal on nous interdise le développement de la suite de la zone industrielle. Monsieur Hubleur estime important le fait de relever ce problème ce soir, car parfois on a l'impression qu'au niveau cantonal on nous freine un peu dans le développement dans ce coin de pays par rapport à d'autres régions du Canton. Au sujet de l'organisation juridique de ce projet et de la gestion des infrastructures, Monsieur Hubleur estime qu'elles sont très importantes pour l'avenir. En dehors du Groupe Franck Muller, Monsieur Hubleur ne sait pas s'il va s'agir d'une forme de coopérative immobilière ou de fondation à laquelle la Commune pourrait participer, afin qu'elle puisse non pas donner son avis, mais qu'elle se sente concernée par ce développement. En cas de création d'une fondation, la Commune pourrait, par exemple, participer financièrement d'une manière symbolique. Monsieur Hubleur répète que les responsables du Groupe Franck Muller sont de grands spécialistes industriels et financiers. De son côté, la Commune ne peut pas les conseiller et les aider dans cette partie-là. Par contre, Monsieur Hubleur souhaite que le Groupe Franck Muller comprenne que, dans une petite Commune rurale comme la nôtre, le rôle de ses habitants est de défendre la terre. Ici, la plupart des gens réagissent par rapport aux mètres carrés qui doivent être bien utilisés, car tout le monde veut le développement de cette région afin que nos enfants aient un emploi. A l'inverse, il ne faudrait pas qu'ils puissent nous reprocher d'avoir trop facilement accepté un projet qui pourrait se retourner sur l'objectif prioritaire qui est vraiment le développement de cette région. Si les responsables du Groupe Franck Muller pouvaient apporter

quelques éléments de réponse à ces questions, nous pourrions avancer ensemble en vue de la votation communale et sortir des urnes avec un résultat positif et enthousiaste.

Monsieur Didier Decker souhaite rassurer Monsieur Hubleur en lui affirmant que la terre n'est pas rien pour les responsables du Groupe Franck Muller et qu'il ne s'agit pas uniquement d'un élément d'investissement; ils sont également très proches de la terre. En ce qui concerne l'organisation juridique, Monsieur Decker précise qu'elle n'a pas encore été définie à ce jour à 100% et que, là encore, la discussion reste ouverte. Le Groupe Franck Muller a, comme tous les groupes d'importance, une structure juridique parfois complexe. En résumé, il s'agit d'une Holding se trouvant au Luxembourg, qui détient un certain nombre d'activités en Suisse ou à l'étranger. Cette Holding est détenue par ses fondateurs, Messieurs Muller et Sirmakes. L'idée est de créer une société immobilière, une société de construction, S.I. Les Bois ou autre, détenue directement par la Holding. Cette société serait installée aux Bois et aurait pour mission exclusive d'acheter ces terrains, d'y faire construire les projets, de les gérer au jour le jour et de les louer. Les responsables du Groupe Franck Muller n'ont pas trop réfléchi à la possibilité de la coopérative. Pour l'instant, le Groupe Franck Muller pense créer une société immobilière, mais la possibilité d'étudier une autre alternative est toujours ouverte. Dans le cadre d'une société immobilière, si la Commune des Bois veut un siège au Conseil d'administration, cette solution est tout à fait envisageable, voire même souhaitable selon Monsieur Decker. Au sujet des délais de réalisation, le Groupe Franck Muller ne souhaite pas acquérir le terrain pour construire un jour, mais demain. Cela va vite pour la Commune, également pour les responsables du Groupe qui ont stressé les architectes afin qu'ils puissent présenter l'avant-projet de ce soir qui doit encore être affiné et modifié selon les remarques des citoyens des Bois. Dès que les terrains seront acquis, la demande de permis de construire sera déposée et la construction débutera rapidement. Pour des raisons financières et techniques, les vingt mille mètres carrés ne seront pas construits directement, mais les responsables espèrent que l'intégralité du projet soit construite et fonctionnelle dans les quatre à cinq ans qui suivent le dépôt initial du permis de construire, soit bien avant le délai de dix ans proposé par la Commune. En ce qui concerne les dimensions et objectifs du projet en dehors du Groupe Franck Muller, Monsieur Decker signale qu'il est difficile de répondre à cette question aujourd'hui. Le Groupe souhaite que ce soit aussi modulable que possible, que les surfaces industrielles pures soient facilement séparables et utilisables en petites, moyennes ou grandes unités, de même que les surfaces commerciales qui se trouveront à l'étage supérieur. Les responsables du Groupe Franck Muller pensent qu'il y aura deux catégories d'entreprises qui viendront s'installer sur ces terrains. Tout d'abord, celles qui commencent à entendre parler maintenant du projet et qui s'approcheront rapidement du Groupe Franck Muller. Il sera donc possible de construire avec elles, pour elles et selon leurs besoins. Il s'agira peut-être de la moitié de la surface restante. Pour le reste, il y aura les entreprises qui en entendront parler plus tard, qui chercheront à s'installer dans la région et qui seront envoyées aux Bois par Monsieur Lachat ou par d'autres personnes. Pour ces sociétés-là, des surfaces extrêmement modulables seront réservées. Chacun sait par expérience que certaines entreprises ont besoin de cinquante mètres carrés au début, puis très rapidement cent, cinq cents ou mille mètres carrés. C'est ce genre de possibilités qui manque actuellement en Suisse. Le Groupe Franck Muller souhaite pouvoir accueillir ces entreprises, leur offrir ce genre de possibilités afin qu'elles puissent se développer, qu'il s'agisse de sociétés qui travaillent comme sous-traitants ou qui soient dans des domaines complètement différents de l'horlogerie. En ce qui concerne les bruits, odeurs et fumées, Monsieur Decker pense que, pour répondre à cette question, il ne peut que réitérer son invitation faite à chacun de venir voir le site de Genthod qui est un petit manoir

néogothique avec deux bâtiments supplémentaires construits il y a cinq ans dans le même style. Extérieurement, on dirait un domaine construit au début du siècle passé. Lorsqu'on arrive à l'intérieur, il s'agit d'un bâtiment industriel avec des machines, des frappes, des fours où tout a été conçu afin que les voisins n'aient pas de bruit, d'odeur et de vibration. Depuis que ce site fonctionne, aucun voisin ne s'est plaint de la moindre nuisance. Il est clair qu'aux Bois, il n'est pas envisagé d'implanter une tannerie qui polluerait l'eau de la rivière, des produits chimiques ou de la grosse industrie telle que transformation de métaux lourds. L'idée c'est d'avoir des industries et des commerces qui respecteront l'image que le Groupe Franck Muller souhaite donner à cette zone de l'Orée. C'est la raison pour laquelle le Groupe convoite l'intégralité de la zone, afin d'éviter que, à côté de cette zone construite avec amour pour durer des années avec des matériaux nobles, des industriels viennent s'installer et construisent une fonderie quasiment en plein air.

Monsieur Sébastien Jeanbourquin signale que les membres de la Liste libre présents à la dernière réunion de parti ont souhaité à l'unanimité qu'un Conseiller général s'exprime en leurs noms. Le projet que le Groupe Franck Muller envisage de réaliser sur le territoire communal est enthousiasmant à plus d'un titre. En premier lieu, les retombées économiques pour notre village et sa région seront certainement très importantes et intéressantes. La création de cent à cent cinquante emplois dans un premier temps modifiera déjà les perspectives d'avenir de la Commune. De plus, ce projet comporte un volet habitation en prévoyant la construction d'une vingtaine d'appartements. Pour notre Commune qui souffre actuellement d'une pénurie de logements, ce projet apportera un ballon d'oxygène. Au vu des points précités, les membres de la Liste libre recommandent de préaviser favorablement la vente de ce terrain au Groupe Franck Muller. Ils informent également les responsables du Groupe qu'ils sont disposés à participer activement à tout futur projet de développement dans les intérêts communs du Groupe Franck Muller et de la Commune des Bois.

Monsieur Marcel Barthoulot, au nom du groupe PDC, tient à remercier les responsables du Groupe Franck Muller de tout cœur de venir présenter leur projet aux Conseillers généraux. Monsieur Barthoulot souhaite savoir si les trois sites qui sont actuellement fonctionnels sur la Commune des Bois seront délocalisés pour aller s'installer dans le nouveau centre.

Monsieur Didier Decker signale qu'il n'est absolument pas question de déplacer l'usine Les Fils d'Arnold Linder qui, à ce jour, a suffisamment de place dans le bâtiment qu'elle occupe actuellement avec la possibilité d'y croître encore. Toutefois, il est clair que, si un jour cette société s'agrandit considérablement et qu'elle ait besoin d'espaces supplémentaires, elle pourra envisager de déplacer une partie de ses activités dans le nouveau centre. Il n'est pas question de construire le projet présenté ce soir pour vider l'usine actuelle. En ce qui concerne Poli-Indus, ils sont très bien à l'endroit qu'ils occupent actuellement, d'autant plus qu'ils vont récupérer la place laissée libre par Milpuce. Par contre, concernant les Montres Rodolphe, c'est l'usine qui connaîtra la plus importante croissance; elle gardera son bâtiment actuel au centre du village, mais étant donné le grand projet prévu pour les Montres Rodolphe qui a un potentiel de développement très important, que les responsables du Groupe veulent absolument garder aux Bois, on peut imaginer que deux ou trois horlogers travaillent dans le bâtiment actuel avec une partie administrative et que le reste de la production se fasse dans les nouveaux locaux qui seront construits.

Aucun Conseiller général ne souhaitant encore s'exprimer, Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, clôt la discussion.

Madame Sabine Cattin désire encore apporter un complément d'information. En effet, elle s'excuse d'avoir omis de préciser que la surface de la zone mixte a légèrement été modifiée et comprend actuellement environ 8'630 m². De plus, Madame Cattin signale qu'une séance d'information destinée à la population a été agendée au 17 janvier 2006 et que la votation populaire aura lieu les 3, 4 et 5 février 2006. Cela permettra au Groupe Franck Muller de déposer la demande de permis de bâtir dès le 8 mars 2006, en cas d'acceptation du projet, ce que le Conseil communal souhaite.

Au vote, les Conseillers généraux préavisent favorablement à l'unanimité la vente d'environ 14'780 m² de terrain en zone industrielle et d'environ 8'630 m² de terrain en zone mixte (surfaces à déterminer par le géomètre d'arrondissement) au Groupe Franck Muller, au prix de Fr. 20.00/m² pour la construction de locaux industriels et commerciaux, ainsi que pour l'habitat groupé dans la zone de l'Orée.

Les responsables du Groupe Franck Muller remercient les Conseillers généraux pour leur soutien à leur projet et toutes les personnes présentes accueillent le résultat du scrutin par des applaudissements.

b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil communal destiné aux ayants droit au vote relatif à cette vente immobilière

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, rappelle que, dans le rapport transmis aux Conseillers généraux, un texte a été proposé par le Conseil communal. Il s'agit de « Acceptez-vous la vente d'une surface de terrain du secteur d'activité de l'Orée, d'environ 23'410 m² au Groupe Franck Muller au prix de Fr. 20.00/m², destinée à la construction de locaux industriels, commerciaux et d'habitat groupé en attribuant au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte juridique relatif à la propriété foncière ? ».

Monsieur le Président ouvre la discussion concernant le texte qui sera soumis au peuple.

Madame Sabine Cattin souhaite que le mot « d'activité » soit retiré. En effet, il ne s'agit pas uniquement du secteur d'activité. Le Conseil communal préfère qu'il n'y ait pas de confusion à ce sujet.

Monsieur Jean-Pierre Bouille désire savoir si, du point de vue formel, il est correct de mentionner « le Groupe Franck Muller » ou s'il ne faudrait pas plutôt citer la Holding ou autre, afin qu'il n'y ait pas vice de forme par la suite.

Les représentants du Groupe précisent que le terme employé est tout à fait correct.

Aucun membre ne souhaitant encore s'exprimer, Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, clôt la discussion.

Madame Sabine Cattin pense qu'il serait judicieux d'ajouter, après 23'410 m², « surface à déterminer par le géomètre d'arrondissement » entre parenthèses.

Au vote, les Conseillers généraux acceptent à l'unanimité le texte ci-après qui sera soumis au peuple : « Acceptez-vous la vente d'une surface de terrain du secteur de l'Orée, d'environ 23'410 m² (surface à déterminer par le géomètre d'arrondissement) au Groupe Franck Muller au prix de Fr. 20.00/m², destinée à la construction de locaux industriels, commerciaux et d'habitat groupé en attribuant au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte juridique relatif à la propriété foncière ? ».

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, remercie les représentants du Groupe Franck Muller, ainsi que toutes les personnes qui ont travaillé pour la présentation du projet de ce soir et décrète une petite interruption de séance.

## 3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 octobre 2005

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, ouvre la discussion concernant le procès-verbal précité. Aucun membre ne souhaitant s'exprimer, le point trois de l'ordre du jour est considéré comme accepté tacitement.

#### 5. Questions orales

#### 1) Monsieur Jean-Pierre Bouille

Monsieur Bouille souhaite revenir sur le procès-verbal de la séance du 27 juin 2005 où il était discuté de la STEP du Boéchet. A l'époque, Monsieur Bouille avait demandé que cette décision soit reportée en proposant le refus d'entrée en matière étant donné la situation relative à l'Hôtel de la Gare et au Restaurant de l'Union. Ces deux établissements à eux-mêmes représentent vingt-six équivalents habitants pour l'un et cinquante pour l'autre. Lors de cette séance, il a été répondu que cela n'était pas grave et Monsieur Christophe Cerf a rappelé que la Commune devait commencer les travaux et, qu'au pire, on pourrait moduler ou diminuer cette STEP si une modification des équivalents habitants devait intervenir. Monsieur Bouille souhaite donc savoir ce qui se passe actuellement au niveau de ces équivalents habitants d'une part et, d'autre part, si l'on peut encore réduire ce projet comme promis lors de la décision.

Monsieur Christophe Cerf signale qu'effectivement la Commune pourra diminuer les équivalents habitants de la STEP du Boéchet. Toutefois, les établissements sont toujours présents et, un jour, l'Hôtel de l'Union sera peut-être à nouveau un hôtel, même s'il sera prochainement transformé en chambres d'hôtes. La Commune va tout mettre en œuvre pour diminuer les équivalents habitants, même si la STEP en elle-même n'est pas remise en question. Les nouveaux chiffres ne sont pas encore connus.

Monsieur Jean-Pierre Bouille est satisfait, mais il attend tout de même le résultat financier.

## 2) Monsieur Marcel Barthoulot

Monsieur Barthoulot constate que, sur la rue du Jourez vers le container situé à proximité de chez Monsieur Perucchini, certains talus peuvent être dangereux pour la visibilité des enfants et de la circulation. Il demande au Conseil communal si quelque chose peut être fait pour y remédier. Monsieur Jean-Marc Boichat signale qu'il y aurait possibilité de mettre un céder-le-passage ou un STOP. Le Conseil communal étudiera ce problème qui devra être approuvé par le Canton. Monsieur Marcel Barthoulot est partiellement satisfait.

#### 3) Monsieur Robert Claude

Lors de la dernière séance du Conseil général, la proposition du Conseil communal de nommer une nouvelle Commission de la halle composée de huit personnes était acceptée. Sept membres ont été élus. A sa connaissance, à ce jour, cette Commission travaille sur le mandat qui lui a été confié, mais il manque toujours un représentant du Comité référendaire. Monsieur Claude estime qu'il est très facile de démolir en peu de temps le travail d'une Commission qui a passé des soirées entières à étudier un projet sans pouvoir proposer quoique ce soit. Monsieur Claude souhaite donc savoir si une huitième personne a rejoint la Commission.

Madame Dominique Boillat signale que cette Commission est toujours composée de sept membres. Le groupe référendaire n'avait pas donné suite à la demande du Conseil communal concernant la nomination d'un de leurs membres au sein de cette Commission.

Monsieur Robert Claude est partiellement satisfait.

- 6. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 60'000.00 destiné à l'étude d'un nouveau plan de zones ainsi que son financement
  - b) Donner au Conseil communal la compétence de convertir le crédit de construction en emprunt ferme
- a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 60'000.00 destiné à l'étude d'un nouveau plan de zones ainsi que son financement

Pour l'entrée en matière, Madame Marianne Guillaume signale que le Conseil communal et la Commission d'urbanisme sont soucieux que, suite à la présentation du projet du Groupe Franck Muller, la Commune puisse encore offrir d'autres terrains à bâtir. L'objectif pour la Commune est d'augmenter sa population à 1'300 habitants, augmenter son potentiel contributif et permettre aux commerces d'être viables. Pour cela, une révision totale du plan d'aménagement local est obligatoire. Le Conseil communal recommande d'accepter l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Pour la discussion de détail, Madame Marianne Guillaume rappelle que la dernière révision du PAL (plan d'aménagement local) a été adoptée en 1999. Le plan d'aménagement qui définit les zones hameaux est actuellement en consultation au Service d'aménagement du territoire. Le plan d'aménagement total doit être révisé. Certaines données existent déjà et seront réutilisées. Ainsi, la somme proposée de Fr. 60'000.00 tient compte des éléments à ne pas réétudier. D'autre part, ce crédit bénéficiera d'une subvention cantonale de 30%. Suite à un appel d'offres à trois bureaux, dont deux venant du Canton du Jura, le bureau Eschmann de Courrendlin a été retenu et les travaux de révision devront être terminés d'ici mai 2008. Le Conseil communal recommande l'acceptation de ce crédit.

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, ouvre la discussion.

Monsieur Gabriel Bilat souhaite savoir si le terrain qui avait été acheté, mais dont l'acte n'avait pas été ratifié, est prévu dans cette révision de Fr. 60'000.00.

Madame Marianne Guillaume précise que cette somme concerne uniquement l'étude et que celleci ne comprend pas l'achat de terrains. La zone en question sera définie plus tard dans l'étude. Monsieur Gabriel Bilat désire savoir quand la signature pour l'acquisition de ces terrains aura lieu. L'avocat avait ordonné de mettre une clause qui déterminait une somme à payer en cas de non signature.

Madame Marianne Guillaume rappelle que dans l'objet discuté ce soir, il n'est pas question d'acquisition de terrains. Avant d'acheter du terrain agricole, nous devons tout d'abord réviser le plan et non pas le contraire.

Monsieur Daniel Hubleur souhaite rappeler les prévisions catastrophiques de la part du Canton. Lorsque nous voyons qu'un plan a été établi en 1999 et que, cinq ans plus tard, il n'y a pas possibilité de pouvoir étendre une zone sans revoir tout le plan, Monsieur Hubleur ne trouve pas cela correct, de même que le fait de devoir reporter ce problème sur quatre ou cinq ans pour établir un nouveau plan. Monsieur Hubleur a de la peine à comprendre cette situation, d'autant plus que la position cantonale prend en compte, sur le plan des Franches-Montagnes pour les zones industrielles, une zone dite A pour Saignelégier, B éventuellement pour Le Noirmont et Les Breuleux et les villages comme celui des Bois sont en zone verte. Monsieur Hubleur émet le vœu qu'il y ait une position ferme de la part de la Commune des Bois de ne pas nous envoyer vers un plan de zones voulu par le Canton qui ne corresponde pas aux besoins de la Commune. Monsieur Hubleur en veut pour preuve également la zone hameaux telle qu'on nous l'a présentée et qui n'a pas lieu d'être dans ce projet, c'est un autre aspect des choses. Monsieur Hubleur insiste sur le fait que la priorité est le développement autour de la Commune des Bois et que l'on ne nous promène pas durant deux ans supplémentaires, parce que la zone hameaux freinerait tout. Monsieur Hubleur regrette que les délais soient aussi longs et aimerait que les besoins prioritaires soient relevés, c'est-à-dire la zone qui se trouve autour du village avec une zone d'habitation non seulement pour des villas, mais également pour des immeubles locatifs. Monsieur Hubleur estime qu'il faudra insister sur ce fait, car il existe un besoin réel dans la Commune en terme d'immeubles locatifs.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, clôt la discussion. Madame Marianne Guillaume précise que la Commission d'urbanisme va insister pour que ce projet avance rapidement et que la Commune participe activement à chaque étape. Au vote, le point 6 a) est accepté à l'unanimité.

b) Donner au Conseil communal la compétence de convertir le crédit de construction en emprunt ferme

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, signale qu'il ne s'agit pas d'un crédit de construction, mais d'un crédit d'étude.

Au vote, le point 6 b) est accepté à l'unanimité.

- 7. a) Election du Président du Conseil général
  - b) Election du premier vice-président du Conseil général
  - c) Election du second vice-président du Conseil général
  - d) Election de deux scrutateurs
- a) Election du Président du Conseil général

Au nom du groupe PCSI, Monsieur Denis Mertenat propose la candidature de Monsieur Yann Chappatte. Monsieur Mertenat tient à remercier Monsieur Chappatte pour son engagement.

Depuis plusieurs années, Monsieur Chappatte est très actif au sein du parti PCSI et également très impliqué dans la vie politique du village.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Yann Chappatte est élu avec 20 voix.

## b) Election du premier vice-président du Conseil général

Au nom du groupe PDC, Monsieur Marcel Barthoulot propose la candidature de Monsieur Gilles Cattin, Monsieur Germain Jobin ayant souhaité que des forces nouvelles prennent part au Bureau du Conseil général. Monsieur Barthoulot remercie Monsieur Jobin de ce qu'il a fait jusqu'à présent.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Au vote, Monsieur Gilles Cattin est élu avec 20 voix.

## c) Election du second vice-président du Conseil général

Au nom du groupe PLR, Monsieur Jean-Pierre Bouille propose la candidature de Monsieur Francis Sauser.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Francis Sauser est élu avec 20 voix.

#### d) Election de deux scrutateurs

Pour le premier scrutateur, au nom de la Liste libre, Monsieur Gabriel Bilat propose la candidature de Monsieur Marc Bilat.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Au vote, Monsieur Marc Bilat est élu avec 21 voix.

Pour le deuxième scrutateur, au nom du groupe PCSI, Monsieur Denis Mertenat propose la candidature de Monsieur Robert Claude.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Robert Claude est élu avec 20 voix.

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, signale que le temps est venu pour lui de rentrer dans le rang après cinq années passées au bureau du Conseil général. A partir du 1er janvier 2006, il devient un simple parlementaire, tâche qu'il n'a jamais exercée. Ces années passées au bureau et particulièrement celles passées à la présidence ont été pour Monsieur Jobin un enrichissement qui lui a permis de mieux comprendre les rouages de la mécanique communale. C'est donc sans crainte que Monsieur Jean-Maurice Jobin peut encourager les Conseillers généraux à accepter une tâche au sein de ce groupe, car le fait de vivre les choses de l'intérieur coupe rapidement court à toute envie de se lancer dans une stérile politique de Café du Commerce. Monsieur Jobin souhaite un bon vent à la nouvelle équipe, à son nouveau Président qui saura à coup sûr naviguer parmi les petites brises et les tempêtes de l'année à venir. Monsieur Jean-Maurice Jobin remercie ses collègues pour le travail fourni et pour la confiance dont ils lui ont témoignée durant ces deux années passées à la tête d'une institution pour laquelle son enthousiasme n'a pas faibli. Monsieur Jobin remercie le Conseil communal avec Monsieur Daniel Kurz à sa tête. Conscient de la tâche colossale demandée à nos politiciens de milice, ils méritent tous, même si quelques fois les avis divergent, l'immense considération de chacun. Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, remercie également l'équipe du Secrétariat communal avec Monsieur Claude Gagnebin à sa tête.

Monsieur Jobin demande aux personnes présentes d'avoir une pensée pour leurs collègues et leurs familles touchés par le deuil et les épreuves survenus durant l'année écoulée. Pour terminer, Monsieur Jean-Maurice Jobin adresse tous ses vœux de bonheur, santé et prospérité à chacun pour l'année 2006.

Monsieur le Président, Jean-Maurice Jobin, est remercié par de vifs applaudissements.

Monsieur Yann Chappatte souhaite tout d'abord remercier, aux noms du bureau, du Conseil général et de la collectivité villageoise, Monsieur Jean-Maurice Jobin pour l'excellent travail réalisé durant cette année de présidence ou plutôt pour ces deux années de présidence, voire cinq années de présence au bureau du Conseil général. Monsieur Chappatte adresse ses plus vifs remerciements à Monsieur Jobin pour son entrain à mener les débats. Monsieur Jobin était soucieux, mais il a su mener les débats comme il se devait, soit avec rigueur, mais en demeurant conciliant. Monsieur Yann Chappatte offre à Monsieur Jean-Maurice Jobin quelques flacons qui, une fois n'est pas coutume, lui sont remis hors d'une « grande ronde infernale », mais bien pour son engagement politique pour le village des Bois. Monsieur Chappatte souhaite à Monsieur Jobin un agréable départ du bureau du Conseil général et une excellente arrivée au sein de l'hémicycle. Pour remercier Monsieur Jean-Maurice Jobin, Monsieur Yann Chappatte propose non pas des « rai tchai tchais », mais de grands applaudissements.

Comme la coutume le veut, Monsieur Yann Chappatte souhaite faire un discours d'investiture. Monsieur Chappatte signale qu'il n'apprécie pas ces discours qu'il juge toujours trop longs. C'est la raison pour laquelle il va être très bref. Préalablement, Monsieur Yann Chappatte souhaite remercier chacune et chacun de la confiance témoignée et les assure qu'il fera le maximum pour être à la hauteur de leurs attentes. Aussi, par ce bref message, Monsieur Chappatte invite les personnes présentes à s'engager le plus activement possible pour la Commune des Bois et la région. Monsieur Chappatte leur demande de ne pas hésiter à faire usage des droits politiques dont ils bénéficient en tant que Conseillères et Conseillers généraux. Aussi, Monsieur Yann Chappatte souhaite adresser à chacune et chacun ses vœux cordiaux pour les fêtes de fin d'année et invite les personnes à transmettre ce message à leur famille. Monsieur Chappatte souhaite terminer par une brève citation dont il espère que chacun s'inspirera pour des débats fructueux l'année prochaine et les suivantes qui dit « Il est préférable d'agir quitte à s'en repentir que de regretter de n'avoir rien fait ». Monsieur Chappatte remercie les personnes présentes de leur attention et leur souhaite une excellente soirée.

Monsieur le Maire, Daniel Kurz, remercie toutes les personnes qui ont participé à cette année politique très chargée, leur souhaite à toutes de bonnes fêtes de fin d'année, une excellente nouvelle année. La Commune offre un petit apéritif aux Conseillers, ainsi qu'au public.

La séance est levée à 22h10.

Au nom du Conseil général Les Bois Le Président: La Secrétaire :